

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

Nombres de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. D. RAFFE, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MERLAUD S, MICHAUD A, MONTUS A, ROTHER C, CORBINEAU P,

MM DURAND L, GRANDE G, RAFFE D, MAGNY A, GRENON B, CAPPELLA B, POULARD O

ABSENTE EXCUSÉE : Mme ROGER C, M BAYLE Q

Mme ROGER C a donné pouvoir à M RAFFE D

M BAYLE Q a donné pouvoir à M GRENON B

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ENTEM C

DATE DE PUBLICATION : 06 mai 2026

ORDRE DU JOUR

1) Affectation du résultat 2025- budget annexe locaux commerciaux

Compte tenu des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe Locaux Commerciaux les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (002 en recettes) : 47 828,97€
- Report en section d'investissement (001 en recettes) : 16 096,53€

2) Vote du budget primitif 2026- budget annexe locaux commerciaux

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2026 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 60 679,29€ et en section d'investissement à 16 429,86€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026 du budget annexe Locaux Commerciaux.

3) Affectation du résultat 2025- budget principal

Compte tenu des résultats de l'exercice, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter au budget principal les résultats comme suit :

- Report en section de fonctionnement (002 en recettes) : 611 018,18€
- Report en section d'investissement (001 en dépenses) : 25 242,17€
- Affectation en réserves (recettes d'investissement, article 1068) : 140 989,73€

4) Vote du taux des impôts locaux

Monsieur le Maire fait savoir que traditionnellement les taux des impôts locaux sont augmentés de 1 % chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 de la manière suivante:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,34% (40,93% en 2025)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,88% (53,35% en 2025)
- Taxe d'habitation : 9,62% (9,53 % en 2025)

5) Vote du budget primitif 2026-budget principal

Monsieur le Maire présente en détail le projet de budget primitif 2026 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 186 352,35€ et en section d'investissement à 271 357,31€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, vote le budget primitif 2026 du budget principal.

6) Attribution de subventions aux associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser des subventions de la manière suivante :

- Institut Bergonie : 50,00 €
- ADMR : 50,00 €
- Saujon solidarité : 260 €
- Anciens combattants saintais : 50€
- Association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel de Poitiers : 50€

7) Subvention au centre de loisirs La Tribu de Nava

La demande de subvention pour le budget de fonctionnement de l'ALSH La Tribu de Nava est de 2 872,51 € pour la Commune de Nancras.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au centre de loisirs La Tribu de Nava une participation à son budget de fonctionnement d'un montant de 2 872,51€.

8) Répartition du budget « fournitures scolaires » sur les Communes du RPI Balanzac, Nancras, Sablonceaux

D'un commun accord avec les autres Communes, la répartition des dépenses de fournitures scolaires est la suivante :

43 enfants de la Commune de NANCRAS sont scolarisés dans une école du RPI.

Le principe de reversement est le suivant :

- 660€ seront versés à la Commune de BALANZAC
- 880 € seront versés à la Commune de SABLONCEAUX

En contrepartie, la Commune de NANCRAS recevra pour les enfants scolarisés dans la Commune :

- 1 155€ de la Commune de BALANZAC
- 1 000 € de la Commune de SABLONCEAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de cette répartition.

9) Désignation d'un correspondant défense

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Monsieur Bruno CAPPELLA en tant que correspondant défense

QUESTIONS DIVERSES

- M Le Maire annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 05 juin pour l'élection des délégués qui participeront ensuite aux élections sénatoriales.

- il informe qu'il a été relancé par Axa pour la mise en place d'un protocole de santé communale.

- la commission animation se réunira le mardi 19 mai à 20h00. Les sujets traités seront le repas champêtre, les jeux Intervillage et les décorations de Noël.

- la fenêtre pour l'onglerie a été reçue. Il reste plus qu'à la poser.

- Une visite du soir organisée par la CDC Coeur de Saintonge aura lieu sur Nancras le 04 août 2026. Cette visite démarrera à 20h par la visite de propriétés privées : la Chauvillière, le Colombier et se poursuivra dans le bourg de Nancras. En fin de visite, il y aura un concert.

La séance est levée à 22h00.